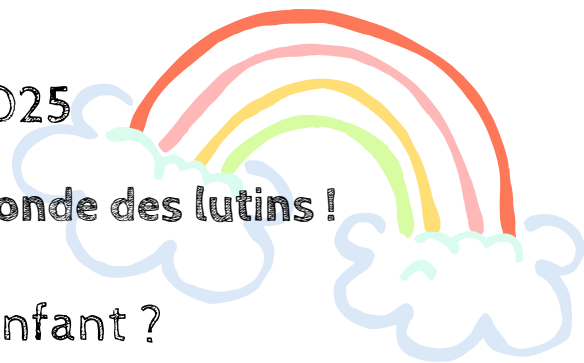




Vacances de Noël 2025

1001 loisirs : Bienvenue dans le monde des lutins !



Comment inscrire son enfant ?

Permanences inscriptions au stade :

Mercredi 26 novembre de 17h30 à 19h00

Samedi 6 décembre de 10h00 à 12h00

Hors permanence, dépôt du dossier chez Aurélie Bozonnet au 135 Allée de l'Aulnaie à Attignat avant le mercredi 10 décembre 2025.

	HABITANTS ATTIGNAT			HABITANTS AUTRE COMMUNES		
Valeurs des quotients	Jusqu'à 650 €	De 651 à 1200 €	1201 € et +	Jusqu'à 650 €	De 651 à 1200 €	1201 € et +
Journée (sans repas)	16,10 €	17,80 €	18,50 €	19,10 €	20,80 €	21,50 €
Matin	8,20 €	9,80 €	10,40 €	11,20 €	12,80 €	13,40 €
Après-midi	8,20 €	9,80 €	10,40 €	11,20 €	12,80 €	13,40 €
Repas	4,10 €					
Veillée	9 € (repas compris)					
Soirée ados	14 € (repas compris)					
Complément sortie	Définie selon chaque sortie					

Les tarifs comprennent les activités journalières, l'assurance, le transport, et les goûters. Ils tiennent compte des aides de la CAF et de la MSA de l'Ain et de la participation de la communes (1,85 € par jour) dans la limite des plafonds accordés par les collectivités.

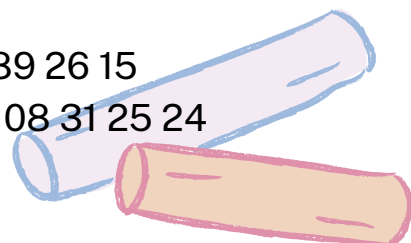
Les frais de dossier annuels pour 2025 à l'association sont obligatoires et à acquitter à la première inscription 2025. La cotisation est de 6€ par enfant par an.

Adresse Accueil de loisirs : 317 rue de l'Eglise - 01340 ATTIGNAT

Siège social : AS Attignat - section "1001 loisirs" : 305 grande rue - 01340 ATTIGNAT

Contacts Section 1001 loisirs :

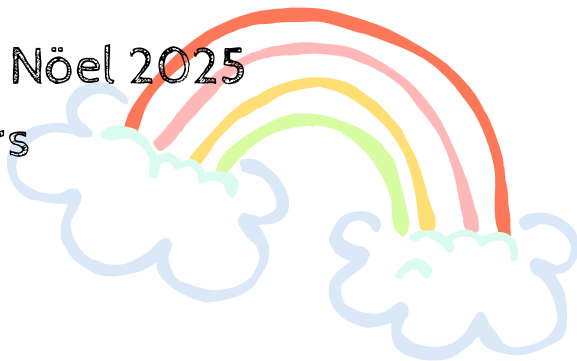
- Coralie Comtet : 1001loisirsattignat@gmail.com - 06 26 89 26 15
- Aurélie Bozonnet : secretaire@asattignat-foot.com - 06 08 31 25 24





Bulletin des vacances de Noël 2025

Accueil de loisirs



Nom de l'enfant : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / 20____

Lieu de naissance : _____

Je soussigné(e), _____, responsable légal de l'enfant inscrit mon enfant à l'accueil de loisirs "1001 Loisirs" pour les vacances de Noël 2025, et l'autorise à participer à toutes les activités de l'accueil aux dates suivantes :

(Merci de cocher les cases souhaitées) :

Les mercredis 24 et 31 nous fermerons exceptionnellement à 17h30.

	Semaine 52					
	Horaire de départ/arrivée	Lundi 22/12/2025	Mardi 23/12/2025	Mercredi 24/12/2025	Jeudi 25/12/2025	Vendredi 26/12/2025
Matin					Fermé	
Après-midi						
Repas						
Journée						
Veillée						

	Semaine 1					
	Horaire de départ/arrivée	Lundi 29/12/2025	Mardi 30/12/2025	Mercredi 31/12/2025	Jeudi 01/01/2026	Vendredi 02/01/2026
Matin					Fermé	
Après-midi						
Repas						
Journée						
Veillée						

Documents nécessaires et obligatoires pour s'inscrire

Aucune inscription ne sera prise en compte en cas de documents manquant ou de règlement incomplet.

1/ Dossier d'inscription complété (à la première inscription en 2025)

2/ Bulletin d'inscription ci-dessus complété

3/ Règlement intégral : Chèque, espèces, chèques vacances, carte bleue ou virement. (IBAN : FR76 1780 6004 6006 2004 5800 013 Code BIC : AGRIFRPP878)

4/ Attestation quotient familial (à chaque inscription)

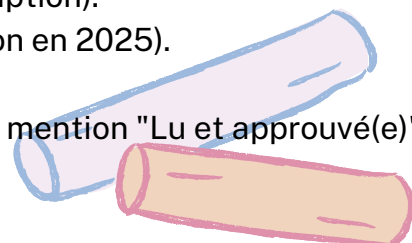
5/ Justificatif de domicile de moins de 3 mois (à chaque inscription)

6/ Attestation d'assurance de responsabilité civile (à la première inscription).

7/ Règlement intérieur à nous retourner signer (à la première inscription en 2025).

A _____ Le ____ / ____ / 20____

Signature obligatoire des parents, responsables légaux, précédé de la mention "Lu et approuvé(e)".



Planning

de la semaine

1001 loisirs : Bienvenue dans le monde des lutins !

De nombreuses thématiques seront abordées tout au long des vacances : L'éco- citoyenneté par le biais d'activités scientifiques, la découverte de l'état de l'eau, de la nature, la connaissance de l'environnement qui nous entoure, et des grands jeux liés à ces thématiques seront réalisés.

Du 22 au 24 décembre

Lundi 22 décembre

Intercentre,
Animation protège ta
planète, avec N'joy
Pique-nique tiré du
sac



Mardi 23 décembre

Journée pyjama.
Viens avec ton plus
beau pyjama !
Matinée découverte
de la médiathèque,
-6 ans lecture d'un
kamishibai
+ 6 ans jeux de société



Mercredi 24 décembre

Atelier cuisine,
confection de
chocolats et biscuits
de Noël à partager !



L'association se laisse le droit de changer les sorties, sous réserve de disponibilité et de météo

Planning

de la semaine

1001 loisirs : Bienvenue dans le monde des lutins !

De nombreuses thématiques seront abordées tout au long des vacances : L'éco-citoyenneté par le biais d'activités scientifiques, la découverte de l'état de l'eau, de la nature, la connaissance de l'environnement qui nous entoure, et des grands jeux liés à ces thématiques seront réalisés.

Du 29 au 31 décembre

Lundi 29 décembre

Petit déjeuner
convivial avec les
parents et journée
jeux de société



Mardi 30 décembre

Journée pyjama.
Viens avec ton plus
beau pyjama !



Mercredi 31 décembre

Journée en musique et
jeux de société pour
bien terminé l'année !



L'association se laisse le droit de changer les sorties, sous réserve de disponibilité et de météo



Le nécessaire à l'accueil de loisirs :

- Une gourde pour m'hydrater quand je le souhaite,
- Une deuxième tenue pour toute éventualité (jeux d'eau, jeux extérieurs, transpiration, nourriture, etc.),
- Une casquette, un bob ou un chapeau pour me protéger du soleil,
- Un doudou, une tétine pour me reposer pendant les vacances,
- Une tenue et des chaussures adaptées pour que je puisse courir et m'amuser,
- Un drap et un plaid pour se reposer,
- Une étiquette à mon nom sur mes affaires pour limiter les affaires perdues (plaid, draps, vestes, gilets, tee-shirts, gourde...),
- Une crème solaire pour me protéger du soleil.

Horaires :

- Matin : accueil de 7h30 à 9h puis activités de 9h à 12h.
- Midi : repas de 12h15 à 13h30.
- Après - midi : accueil de 13h30 à 14h, activités de 14h à 17h
- Départ des enfants de 17h à 18h30.

En fin de matinée, les enfants pourront être récupérés ou arrivés de 11h30 à 12h15.

Il est demandé aux parents de préciser, sur le dossier d'inscription, l'heure à laquelle l'enfant est susceptible de partir ou arriver dans ce créneau pour faciliter l'organisation.

En fin d'après - midi, ils ne pourront être récupérés qu'à partir de 17h. En cas de départ, exceptionnel et justifié, avant 17h, la direction de l'accueil de loisirs devra en être informée suffisamment en amont.

